

Normes de fourniture d'électricité

Bulletin d'interprétation

IDENTIFICATION :

Norme no :	E.21-10, 9 ^e édition addenda de juillet 2009 Service d'électricité en basse tension	Émis par :	Expertise et ingénierie Ingénierie, qualité et services techniques Direction : Mesurage, relève et subtilisation
Références :	Chapitre 5 : Mesurage Article 5.5 : Installations alimentées en triphasé à 347/600 V 5.5.1 : Intensité nominale de 200 A ou moins Tableau 11 : Armoire pour transformateurs		
Remplace :		Date :	Janvier 2010

OBJET :

5.5.1 Installation alimentées en triphasé à 347/600 V avec Intensité nominale de 200 A ou moins

Le mesurage est effectué sans transformation du courant. Une embase de compteur doit être installée conformément aux spécifications énoncées au chapitre 6.

L'intensité du coffret de branchement doit être de 200 A ou moins.

QUESTION :

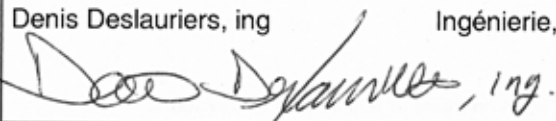
Si une installation de 200 A ou moins est alimentée en triphasée à 347/600 V par une armoire de transformation, un avis d'anomalie doit-il être émis ?

RÉPONSE :

Oui, un avis d'anomalie doit être émis pour ces cas. En effet, lorsqu'une installation de 200 A ou moins est alimentée en triphasée à 347/600 V, le recours à une embase est nécessaire.

Par contre, le mesurage peut être effectué au moyen d'un compteur relié à des transformateurs de tension et de courant selon les exceptions spécifiées au tableau 11, qui figure en annexe. Une armoire pour transformateurs qui répond aux exigences prévues au chapitre 7 et au tableau 11 révisé, qui figure en annexe, doit alors être utilisée. Un avis d'anomalie n'a pas à être émis pour ces cas.

APPROBATION :

Approuvé par :	Unité administrative :	Date :
Denis Deslauriers, ing 	Ingénierie, qualité et services techniques	25/03/10

Normes de fourniture d'électricité

Bulletin d'interprétation

OBJET :

Révision du tableau 11

- Ajout de l'embase à 200 A pour les installations alimentées en triphasé à 347/600 V.
- Ajout des caractéristiques pour les installations existantes alimentées à 600 V, trois conducteurs.

Intensité nominale du coffret de branchement	Installation avec un conducteur par phase				Installation avec des conducteurs en parallèle (maximum de trois par phase) ⁱ			
	Tension d'alimentation				Tension d'alimentation			
	120/240V	120/208V	347/600V	600V ⁱⁱ	120/240V	120/208V	347/600V	600V ⁱⁱ
≤ 100 A	Embase	Embase	Embase ou Type A ⁱⁱⁱ	Type A ⁱⁱⁱ	-	-	-	
> 100 à 200 A	Embase	Type A	Embase ou Type A ⁱⁱⁱ	Type A ⁱⁱⁱ	-	-	-	
> 200 à 400 A	Type A	Type B	Type B	Type B	Type A	Type B	Type B	Type B
> 400 à 600 A	-	-	-	-	Type B	Type C	Type C	Type C
> 600 A	-	-	-	-	Type C	Type C	Type C	Type C

i Article 7.3.2.9 d)

ii Pour installations existantes seulement (article 5.6)

iii Installations pour lesquelles le distributeur offre seulement une alimentation en triphasé 600 V, trois conducteurs.

iiii Installations de clients voulant se prévaloir de la bi-énergie et installations de mesurage raccordées par ligne téléphonique.

≤ Plus petit ou égal à

> Plus grand que